



COMMENT CONTACTER NOTRE SERVICE ASSISTANCE

Mutuaide
Assistance

TOKIO MARINE HCC/MUTUAIDE ASSISTANCE
126, rue de la Piazza - CS 20010
93196 NOISY LE GRAND CEDEX
7 jours sur 7 – 24 heures sur 24

- par téléphone de France : **01.48.82.62.35**
- par téléphone de l'étranger : **33.1.48.82.62.35** précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international
- par télécopie : **01. 45.16.63.92**
- par e-mail : **voyage@mutuaide.fr**

Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- Le numéro de votre contrat : ° **FR010599TT**
- Vos nom et prénom,
- L'adresse de votre domicile,
- Le pays, la ville ou la localité dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'appel,
- Préciser l'adresse exacte (n°, rue, hôtel éventuellement, etc.),
- Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- La nature de votre problème.

**Lors du premier appel, un numéro de dossier d'assistance vous sera communiqué.
Le rappeler systématiquement, lors de toutes relations ultérieures avec notre Service Assistance**

FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS

Nous prenons en charge, à concurrence de 30 000 € par personne, les frais de recherche en mer ou en montagne à la suite d'un événement mettant votre vie en péril et les frais de secours sur pistes balisées au frais réel. Seuls les frais facturés par une société dûment agréée pour ces activités peuvent être remboursés.

En aucun cas, nous ne pouvons, nous substituer aux organismes locaux de secours d'urgence.

COMMENT CONTACTER NOTRE SERVICE ASSURANCE



ASSUR TRAVEL

99, rue Parmentier – zone d'activité Actiburo
59650 Villeneuve d'Ascq

- par téléphone de France : 03.20.30.74.12
- par e-mail : **contact.gestion@assur-travel.fr**

DANS QUEL DELAI VOUS DEVEZ DECLARER LE SINISTRE ASSURANCE—ANNULATION DE VOTRE VOYAGE ?

Vous devez déclarer le sinistre auprès d'ASSUR TRAVEL, dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie.